

## COMMUNES BEAUMONT

### Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de New Wind SPRL, dont le siège social est établi à 5000 Namur, Avenue Albert 1er, 36 bte 52, en vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation de sept éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 3,5MW et de tous leurs auxiliaires avec modification du relief du sol, aménagement des chemins d'accès création d'aires de travail, pose de câbles électriques et construction d'une cabine de tête sur le territoire communal de BEAUMONT (renlies) Chemin de Renlies et de l'Agaise ».

Le projet implique une modification à la voirie communale au sens de l'article 2, 2° du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le projet implique également, une dérogation au plan de secteur.

**Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 18 janvier 2019 jusqu'au 18 février 2019 ( du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et du mercredi au vendredi du 13h30 à 16h00 et le vendredi ou après 17h00 sur RDV).**

| <i>Date de l'affichage de la demande</i> | <i>Date de l'ouverture de l'enquête</i> | <i>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</i>   | <i>Les observations écrites peuvent être adressées à</i>  |
|--|---|--|---|
| 14-déc-18                                | 18-janv-19                              | Hôtel de Ville<br><br>Service Aménagement du Territoire<br><br>Grand Place, 11 à 6500<br>Beaumont<br><br>Le 18 février à 16h00 | Ville de<br>Beaumont<br><br>Grand Place,<br>11 à 6500<br>Beaumont<br><br>Tél. :<br>071/79-70-<br>40 |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

**Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Celles-ci peuvent être envoyées à l'adresse suivante : Grand Place, 11 à 6500 Beaumont, par mail : [delphine.lonnoy@beaumont.be](mailto:delphine.lonnoy@beaumont.be).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet ( Madame Lonnoy 071/79-70-40).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du **demandeur** : New Wind , rue Albert 1er, 36 Bte 52 à 5000 Namur, M. Henriët (0473/29-13-82)

du **Conseiller en Environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet** : Madame Delphine Lonnoy ( 071/79-70-40)

- de l'auteur de l'Etude d'Incidences, CSD Ingénieurs Conseils s.a, Namur Office Park, avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Loyers (Tél : 081/43 40 76)
- du service du fonctionnaire technique: Elio Calo, SPW-DPA-Direction générale Agriculture Ressources naturelles et Environnement - Rue de l'Ecluse, 22 – 6000 Charleroi – 071 654 779
- du service du fonctionnaire délégué: M. Raphaël Stokis -SPW, Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie- Rue de l'Ecluse, 22 – 6000 Charleroi – 071 654 950

**Le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire est compétent pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.  
Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.**

La Directrice générale

L.STASSIN



Le Bourgmestre

B.LAMBERT